



FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION 2023/2024

SERVICES PÉRISCOLAIRES (hors vacances scolaires)
ET EXTRASCOLAIRES (vacances scolaires)

Validité : du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

<p>Pièces constitutives du dossier d'inscription :</p>	<p>Documents à remettre obligatoirement avant le 4 juillet 2023</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Cette <u>fiche unique d'inscription 2023/2024 complétée et signée</u> • L'attestation de quotient familial (CAF) • L'attestation d'assurance (garantissant la couverture des temps périscolaires et extrascolaires). 	<p> A l'accueil périscolaire de l'école de votre enfant Ou  Par courriel à : portailcitoyen@ponthieu-marquenterre.fr</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Fiche sanitaire annexe complétée et signée</u> • Photocopie des vaccins obligatoires de l'enfant à jour ou certificat du médecin 	<p><u>UNIQUEMENT SOUS ENVELOPPE</u> à l'accueil périscolaire de l'école de votre enfant</p>

ENFANT : Fille Garçon

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance : le/...../..... à

École fréquentée – année scolaire 2023/2024 :

Niveau scolaire – année scolaire 2023/2024 : Maternelle TPS PS MS GS
Elémentaire CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

RESPONSABLE LÉGAL 1

RESPONSABLE LÉGAL 2

Parent Autre :

Parent Autre :

NOM :

NOM :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

Code postal :

Code postal :

Commune :

Commune :

Tél. 1 :

Tél. 1 :

Tél. 2 :

Tél. 2 :

PERSONNES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER L'ENFANT EN DEHORS DES RESPONSABLES LEGAUX

	Nom - Prénom	Qualité (voisin, frère, oncle...)	Téléphone	A prévenir en cas d'urgence
1				<input type="checkbox"/>
2				<input type="checkbox"/>
3				<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS DIVERSES

- **Régime d'affiliation :** CAF - N° d'Allocataire CAF de la Somme (obligatoire):
- **Assurance** responsabilité civile ou scolaire-périscolaire-extrascolaire :
Organisme : N° de police :

TRANSPORTS SCOLAIRES (Sur les temps périscolaires) :

MONTÉE : Arrêt : Commune :

DESCENTE : Arrêt : Commune :

Pour les moins de 6 ans : personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la descente du car :

Nom - Prénom	Qualité (voisin, frère, oncle...)	Téléphone

Rappel : L'inscription aux transports scolaires est obligatoire.

Le service des transports scolaires est géré par la Région Hauts de France. Vous pouvez vous inscrire en ligne sur :

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/somme/inscription/>

Informations sur les horaires : <https://trans80.hautsdefrance.fr/transport-scolaire.html>

LE SAVIEZ-VOUS ? Le dossier d'inscription est composé de la **fiche d'inscription, des pièces complémentaires** et du **dossier sanitaire** du mineur accueilli.

POURQUOI UNE FICHE D'INSCRIPTION ?

Les informations demandées pour l'inscription aux accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires **sont obligatoires** pour le personnel d'encadrement à qui vous confiez la responsabilité de votre enfant :

- en cas d'incident ou d'accident pour joindre les représentants légaux et les secours d'urgence;
- en cas de contrôle par les services de l'État.

POURQUOI UN DOSSIER SANITAIRE ?

En tant que responsable(s) légal(aux) du mineur, dès lors que vous souhaitez inscrire votre enfant dans le cadre d'un accueil périscolaire ou extrascolaire déclaré auprès des services de l'État, vous devez fournir obligatoirement* à l'organisateur :

- les informations utiles relatives à la santé du mineur (traitement médical, allergies alimentaires ou autres...);
- les informations relatives à la vaccination obligatoire (copie du carnet de vaccinations ou attestation d'un médecin);
- le cas échéant, un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de certaines activités physiques.

* Arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du code de l'action sociale et des familles.

AUTORISATIONS : (Cochez les cases correspondantes à vos autorisations)

Je soussigné(e) M/Mme..... responsable légal de l'enfant :déclare exacts les renseignements fournis et :

- M'engage, en cas de séparation, à fournir le jugement de divorce relatif à l'exercice de l'autorité parentale ;
- Autorise mon enfant à emprunter les différents transports liés aux activités de l'accueil ;
- Autorise mon enfant à participer aux différentes activités et sorties proposées par l'équipe d'animation ;
- Autorise l'équipe d'animation à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre strict de l'accueil ;
- Autorise l'équipe d'animation à exposer, diffuser ou publier l'image de mon enfant uniquement sur les supports de communication (papiers et numériques) de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) ;
- Autorise la CCPM à m'envoyer des informations par courriel (accueil de loisirs, grève, problème de transport...);
- Autorise les personnes habilitées de la (CCPM) à consulter « CAF PRO » pour connaître la dernière valeur de mon Quotient Familial, sinon le tarif le plus élevé sera appliqué (*uniquement pour les familles allocataires CAF*) ;
- Autorise la direction à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale : mise en relation, transfert de l'enfant à l'hôpital d'urgence et délivrance de traitement sur ordonnance médicale le cas échéant.

Date et Signature (précédées de la mention « lu et approuvé ») :

Mentions légales - Collecte des données.

Les informations recueillies dans les dossiers des familles font l'objet d'un traitement informatisé et non informatisé par le Responsable du traitement M. le Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre sis à 33 bis route du Crotoy, 80120 RUE pour permettre l'exécution de la compétence scolaire-périscolaire de la collectivité sur les accueils de loisirs périscolaires déclarés. Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre, Etablissement Public à Coopération Intercommunale.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents salariés du service périscolaire et Enfance Jeunesse de la collectivité.

Les dossiers d'inscription sont archivés en fin d'année scolaire pendant le délai réglementaire de conservation puis sont ensuite détruits.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter la CCPM. Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.